

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D64-2016

Séance du 22 septembre 2016 – Convocation du 14 septembre 2016
Compte rendu affiché le 30 septembre 2016

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Claire POINT, Michel HU, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Jamila HARZALLAH, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Hélène SORREL-DUNAND par Claire LEBAHAR ; Xavier LAURE par Laurent BUFFARD ; Christine PERRIN par Marine MATHEY ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Subvention à Grand Lyon Habitat

ONYX réalise un programme de 38 logements situés entre l'angle des rues François Vergnais et Aristide Briand d'une part et le 7, avenue Wissel d'autre part. Celui-ci étant situé dans le périmètre dit "secteur de mixité sociale", l'obligation de produire 25 % de la surface de plancher sous la forme de logements sociaux s'impose. Afin de s'y conformer, le promoteur ONYX s'est associé à l'Office Public de l'Habitat Grand Lyon Habitat pour la réalisation de 8 logements sociaux dans le cadre d'une Vente en l'État Futur d'Achèvement. Parmi eux, 5 sont les logements PLUS et 3 des PLAI, s'adressant à des personnes ayant des revenus très faibles.

Type de logement	Superficie	Financement
T2	45.81 m ²	PLUS
T2	44.48 m ²	PLAI
T3	65.93 m ²	PLAI
T3	63.36 m ²	PLUS
T3	63.36 m ²	PLUS
T3	62.91 m ²	PLUS
T3	61.69 m ²	PLAI
T5	113.82 m ²	PLUS

Conformément au cadre de financement du logement social préconisé par la Métropole (délibération du Grand Lyon du 13 novembre 2006), la subvention sollicitée auprès de la commune s'élève à 35€/m² de surface utile, soit 19 052 €, pour un coût global d'opération de 1 354 337,10 €. L'opération bénéficie par ailleurs de 129 090 € de subvention de la Métropole, dont 88 063 € au titre de la délégation des aides à la pierre de l'État et 25 000 € d'Action Logement, organisme gestionnaire des fonds collectés auprès des employeurs privés pour le financement du logement des salariés. Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à Grand Lyon Habitat une subvention de 19 052 € comme participation au financement de cette opération qui sera versée à l'achèvement des travaux et prévue au budget primitif correspondant.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Urbanisme,
- VU la délibération n°2006-3700 du Conseil Communautaire du Grand Lyon,
- VU le plan local de l'urbanisme du Grand Lyon,
- CONSIDÉRANT que le soutien à la production de logements abordables sur la commune rejoint l'intérêt public local,
- **ATTRIBUE une subvention de 19 052 € à l'Office Public de l'Habitat Grand Lyon Habitat, pour la production du 5 PLUS et 3 PLAI à l'angle des rues François Vergnais et Aristide Briand,**
- **DIT que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2017,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 22 septembre 2016
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 29/09/2016

- Publication ou affichage le 29/09/2016

Valérie GLATARD, Maire.



Valérie Glatard

HOTEL DE VILLE
Place du 8 mai 1945 – BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex



Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuillesursaone.fr
accueil@mairie-neuillesursaone.fr